

N° 7932⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

sur l'exercice des professions libérales des secteurs de la construction et de l'aménagement du territoire et portant modification de :

- 1° la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;**
- 2° la loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie ;**
- 3° la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création et réglementation des professions de géomètre et de géomètre officiel ;**
- 4° la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;**
- 5° la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

(31.7.2024)

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre 18 juin 2024 relative aux amendements parlementaires au projet de loi susmentionné portant modification: 1° la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ; 2° la loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie ; 3° la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création et réglementation des professions de géomètre et de géomètre officiel ; 4° la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ; 5° la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, je tiens à vous informer que l'Autorité de la concurrence n'a pas la de commentaires à formuler.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,
Pierre BARTHELMÉ

